



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 janvier 2016

Candidatures de « Taputapuātea » et « Strasbourg : de la Grande-Île à la Neustadt » au patrimoine mondial de l'UNESCO

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, est heureuse d'annoncer la candidature de deux biens culturels à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : « Taputapuātea » et « Strasbourg : de la Grande-Île à la Neustadt ».

« Taputapuātea » est un paysage culturel situé en Polynésie française, sur l'île de Ra'iatea. Il est constitué par des espaces anthropisés parsemés de vestiges archéologiques, en particulier de marae, temples à ciel ouvert faits de pierres et de coraux caractéristiques des Îles de la Société, et par des éléments naturels auxquels sont attachées des traditions orales et une cosmologie représentatives de la civilisation mā'ohi.

« Taputapuātea » est surtout un paysage sacré exceptionnel. Sa lecture permet de raconter l'expansion des peuples polynésiens à travers l'Océan Pacifique, leur organisation et leur relation spirituelle et cosmologique aux éléments naturels et à l'espace qui, aujourd'hui encore, illustrent la capacité d'adaptation, d'innovation et de résilience de l'être humain et des sociétés, pour dépasser des contraintes longtemps insurmontables.

« De la Grande-Île à la Neustadt » est une candidature d'extension du bien « Strasbourg – Grande-Île » inscrit en 1988 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La Grande-Île et la Neustadt forment un ensemble urbain caractéristique de l'Europe rhénane, structuré autour de la cathédrale de Strasbourg, chef-d'œuvre majeur de l'art gothique. Son imposante silhouette domine l'ancien lit du Rhin maîtrisé par l'homme. Des perspectives construites à partir de la cathédrale créent un espace urbain unifié et modèlent un paysage singulier mis en scène par les cours d'eau et canaux.

Soigneusement assemblées avec leur spécificité et leur diversité, ces réalisations composent une scène urbaine exceptionnelle représentative d'une culture de la ville proprement européenne, hautement significative en ce lieu d'affrontements passés, symbole aujourd'hui de la réconciliation franco-allemande.

Ces deux candidatures seront examinées par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2017.

Pour mémoire, en juillet 2016, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, réuni à Istanbul en Turquie, examinera les candidatures de l'œuvre architecturale de Le Corbusier (bien culturel) et de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne (bien naturel).

Contacts

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Pôle Presse
Tél. : 01 40 15 80 11
<mailto:service-presse@culture.gouv.fr>
www.culturecommunication.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines
Christine de Rouville
Tél. : 01 40 15 35 84
christine.de-rouville@culture.gouv.fr